

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 06 octobre 2016

Présents :

M.COULLARÉ, Maire
MM CORLAY, THOMANN, CWIKLINSKI, adjoints
Mme DIAS, conseillère
MM MACHU, PENINGUE, QUILLAC conseillers

Absents représentés: M. FACCENDA pouvoir à M. MACHU, M LEFEBVRE pouvoir à M. THOMANN, Mme BALCAEN pouvoir à M CWIKLINSKI, Mme DUMOULIN pouvoir à M. CORLAY, Mme LOPATA pouvoir à M. COULLARE, Mme MARTIN pouvoir à Mme DIAS.

Absente : Mme LEGROS

Secrétaire de séance : M. CORLAY

1°/ Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2°/ Rapports d'activités 2015 de la CCPOH et des déchets ménagers (disponibles en mairie ou en format électronique)

M. le Maire fait part au conseil que les rapports d'activités 2015 de la CCPOH et des déchets ménagers sont consultables en mairie et seront envoyés par voie électronique.

Concernant les déchets ménagers, M. Corlay informe le conseil de la prochaine fusion des syndicats SMVO (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise) et SYMOVE (SYndicat Mixte Oise Verte Environnement); Le nouveau nom sera SMDO (Syndicat Mixte Départemental de l'Oise). Cette fusion permettra d'optimiser les moyens en place à Villers-Saint-Paul : l'unité de valorisation énergétique (usine d'incinération) et le centre de tri. Un nouveau centre de tri ultra moderne de 60000 tonnes est en projet.

Monsieur le Maire propose d'organiser une visite du centre de tri actuel.

3°/ Proposition de modification des statuts de la CCPOH

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération concernant les nouveaux statuts de la CCPOH mis à jour pour y inclure notamment les nouvelles compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2017 : tourisme et aires d'accueil des gens du voyage itinérants.

Le conseil est appelé à statuer sur la modification des statuts de la CCPOH :

- 1) d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte ci-annexés, portant sur :

❖ *Le transfert automatique de nouvelles compétences obligatoires :*

- Nouvelle compétence développement économique qui recouvre dorénavant les actions suivantes : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; *promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;*

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
 - ❖ *Le transfert de la compétence « SPANC - contrôle des systèmes d'assainissement » vers les compétences facultatives, afin de reporter le transfert des compétences « eau et assainissement » en 2020.*
 - ❖ *L'adaptation de certains libellés de compétences déjà exercées et modifications de celles-ci sur les recommandations des services préfectoraux*
- 2) de donner tous pouvoirs à Monsieur (ou Madame) le Maire, ou son représentant, pour signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes

Après avoir délibéré le conseil municipal adopte cette modification des statuts.

4°/ Création d'une CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) désignation d'un titulaire et d'un suppléant

Suite au transfert de compétences à venir, la CCPOH se doit de mettre en place une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui a pour mission de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI.

Chaque commune membre de l'EPCI doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de cette instance. La CLECT, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV, est obligatoirement composée de conseillers municipaux des communes membres de la CCPOH.

Dans ce cadre, il appartient à chaque conseil municipal de désigner les membres qui siégeront au sein de cette instance, sachant qu'il est proposé par le Comité Directeur de nommer deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant).

Dès que les membres seront désignés, la CLECT se réunira afin d'élire son Président, son Vice-Président et d'adopter son règlement intérieur (un projet sera proposé) dans lequel il sera prévu un article donnant la possibilité à chaque commune concernée par un transfert de compétence de désigner deux personnes supplémentaires (1 titulaire et 1 suppléant) qui siégeront en tant que personnes associées jusqu'à la fin de l'étude du dossier concernant leur commune.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir valider la création de la CLECT conformément aux dispositions évoquées ci-dessus, et de désigner 2 délégués ;

Sont candidats :

- **M. Coullaré titulaire**
- **M. Corlay suppléant**

Les 2 candidats sont déclarés délégués élus par l'assemblée délibérante.

Après avoir délibéré le conseil municipal adopte la création d'une CLECT.

5°/ Rapport DSP Assainissement 2015 de la Lyonnaise des Eaux

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de DSP 2015 de la Lyonnaise des Eaux en soulignant quelques chiffres clés :

- Le nombre d'abonnés : 322
- Les volumes assujettis : 26650 m3
- Les volumes facturés : 26650 m3
- Le compte d'exploitation et le résultat CARE de + 1747 €
- Le prix de l'eau à Monceaux : 3,807 € le m3.

6°/ Travaux / financement

L'ensemble de tous les travaux réalisés en 2014, 2015 et 2016 a représenté une dépense de près de 600.000 € (groupe scolaire, église, vidéo surveillance, logement communal, rue Cuignière). Pour les réaliser :

- Nous avons emprunté auprès de la Caisse d'Épargne 100.000 € en décembre 2014.
- Nous avons fait un emprunt relais de 150.000 € en juin 2015 sur lequel nous n'avons tiré que 80.000 €. Nous avons remboursé les 80.000 € fin juin 2016 pour clôturer cet emprunt.

Monsieur le maire propose pour financer les investissements de 2016 de faire un nouvel emprunt de 100.000 € sur 24 mois qui serait débloqué d'ici fin octobre.

La vente de 4 terrains, rue de la Procession, pour 33.000 € est en cours.

Le projet de vente du terrain à bâtir, rue de la Procession, voisin de l'emplacement réservé, devrait rapporter 50.000 à 60.000 €uros.

Ces 2 sommes permettraient de rembourser le l'emprunt.

La réhabilitation du logement communal est terminée. Elle a été réalisée par le personnel communal et le renfort d'une personne extérieure. Le logement est loué depuis le 1^{er} octobre.

Monsieur le Maire propose enfin de créer un groupe de travail pour la réfection de l'ancienne classe de l'école, dite classe du bas. Il est nécessaire de réfléchir au transfert de la bibliothèque dans ce local. Pour cela des travaux sont nécessaires mais nous devons solliciter une aide du Conseil Départemental.

7°/ Point financier global

Monsieur le Maire fait le point sur tous les travaux d'investissement et précise qu'il est important de faire attention à nos dépenses d'investissement et de fonctionnement jusqu'à la fin de l'année.

8° /SEZEO changement de nom et désignation de 2 délégués

Le SEZEO et Force Energies doivent se regrouper dans un nouveau syndicat. Il comprendra 229 communes réparties en 8 secteurs géographiques. Son siège sera à Thourotte. Le Conseil doit délibérer sur les délégués de ce nouveau syndicat.

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment ses articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) et notamment son article 40,

Vu l'arrêté préfectoral portant schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de l'Oise en date du 24 mars 2016

Considérant que l'arrêté préfectoral qui prononcera la fusion des syndicats Force Energies et SEZEO doit intervenir avant le 31 décembre 2016,

Considérant que cet arrêté de fusion fixera le nom du futur syndicat, le siège, les compétences et la composition de l'organe délibérant (comité syndical)

Considérant que le futur syndicat doit installer son organe délibérant au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la fusion, soit le vendredi 27 janvier 2017.

*Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection des 2 délégués qui représenteront la commune au sein des organes du **Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise** à compter du 1^{er} janvier 2017, »*

Monsieur le maire

Propose à l'assemblée de procéder à l'élection des 2 délégués ;

Sont candidats :

- **M. Cwiklinski Claude**
- **M. Thomann Jean-Claude**

Les 2 candidats sont déclarés délégués élus par l'assemblée délibérante.

9° / La Mare Blé (informations générales)

Une réunion a eu lieu en mairie pour faire le point avec les différents partenaires (Oise Habitat, SEZEO, SICAE, Lyonnaise des eaux, etc.) sur les travaux de renforcement des réseaux et leur prise en charge.

Une date est programmée pour la présentation par Oise Habitat du projet de la Mare Blé au Conseil :

- **le mercredi 16 novembre à 19h00 en mairie.**

10° / Informations diverses

10/1 - Monsieur le Maire informe qu'il faut créer une régie de recette pour les locations de salle. Elle sera mise en place à partir du 1^{er} novembre 2016.

Mme Desmarest sera chargée de la création et de la mise en place de cette régie de recettes.

10/2 - La date de la kermesse est fixée au samedi 10 juin 2017.

10/3 - La date de la brocante reste à déterminer

10/4 - Mme Bentala, chargée de la plate-forme de répit de l'EPHAD de Liancourt, est présente en mairie tous les 3^e jeudis du mois après-midi.

11° / Plan de circulation et stationnement (rapport du groupe de travail)

Les travaux de voirie rue Cuignière sont quasi terminés. Une expérience de stationnement en chicane est en cours. La rue est mise en zone 20.

Monsieur le maire interroge le Conseil sur l'intérêt de passer en zone 20 le centre du village (rue Madame, rue Gondot, rue Lejeune).

12° / Questions diverses

Yves Machu signale des trous importants sur l'accès au chemin des Près Willot.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 45.

Le Secrétaire de séance

B. CORLAY

Le Maire

A. COULLARÉ